



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Selon l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier :

modifie la résolution numéro 8480-06-2014 titrée *Liste des projets 2007-2014 – Pacte rural, approbation* du procès-verbal de la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le neuvième jour de juin deux mille quatorze, de la manière suivante :

Remplacé le chiffre 1 082 842,03 \$ par 2 979 108,00 \$ aux deux endroits apparaissant dans la résolution.

Modification adoptée à la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le huitième jour de septembre deux mille quatorze.

---

Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

